

MEMISA INFO



LES FEMMES DÉVELOPPENT DES INITIATIVES POUR AMÉLIORER LEUR ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Au Burundi, les populations **défavorisées** rencontrent de nombreux **obstacles** pour bénéficier de **soins de santé**. Afin de renforcer l'accès des familles à ces soins, **Memisa a initié** depuis 2020 un volet appelé « **Women Empowerment** ».

Les femmes comme moteur des initiatives génératrices de revenus

Via le volet « *Women Empowerment* », **Memisa appuie des initiatives génératrices de revenus** dans les provinces de Muyinga (nord du Burundi) et Muramvya (centre ouest du pays). **Les femmes indigentes**, encadrées par d'autres femmes volontaires de la Croix-Rouge du Burundi, imaginent et **mettent en œuvre** de A à Z ces **projets professionnels**. L'objectif : développer une activité et **générer suffisamment de bénéfice** pour améliorer leurs conditions de vie et **payer les soins de santé** de leur famille. **Memisa finance le démarrage et/ou la poursuite de ces activités** et la Croix Rouge du Burundi organise des **formations en gestion** pour renforcer les compétences gestionnaires de ces femmes.

Depuis 2020, 474 femmes ont bénéficié des appuis de réinsertion socioéconomiques du volet "Women Empowerment".

Parmi celles-ci, 263 femmes sont déjà sorties de l'indigence, soit une autonomisation économique de 55% !

Indigentes ?

Les initiatives génératrices de revenus (IGR) sont proposées aux **femmes indigentes, c'est-à-dire aux femmes les plus pauvres**. **Plusieurs critères**, développés par Memisa, sont pris en considération pour déterminer l'état d'indigence, comme **la capacité à se faire soigner** ou les **difficultés rencontrées pour se nourrir** et nourrir les siens. La communauté identifie en son sein qui doit être aidé de toute urgence sur base de ces différents critères. La **liste des indigentes** ainsi élaborée est **régulièrement mise à jour**, car, grâce aux IGR, des femmes sortent de la précarité extrême et n'ont plus besoin de l'aide du projet.





L'importance de soutenir les femmes

Au Burundi, **les femmes jouent** généralement **un rôle important dans l'accès aux soins de santé de base**. Lorsqu'un enfant est souffrant, c'est sa maman qui l'accompagne au centre de santé. Lorsqu'un homme tombe malade, c'est son épouse qui l'emmène à l'hôpital. Si une femme a besoin de soins légers, c'est seule qu'elle se dirigera au centre de santé. Il est donc **important** que **les femmes** aient les capacités économiques suffisantes pour permettre à **l'ensemble de la famille d'accéder facilement aux structures de santé**.

En 2014, un premier programme de développement d'initiatives génératrices de revenu avait été initié, ciblant à l'époque le ménage dans son entièreté (où l'homme reste le gestionnaire principal), et pas spécifiquement les femmes. 50% des familles du programme avaient atteint une autonomie économique après 5 ans. En développant **l'approche « Women Empowerment »**, on constate que **ce taux est atteint après 2 ans seulement !** Cela est possible grâce à la **créativité** des groupements de femmes qui font fructifier leur revenu par le microcrédit local.

“

Je suis veuve et vis avec mes 4 enfants. Je devais parfois mendier pour pouvoir nourrir ma famille. Memisa nous a permis d'avoir un capital pour un petit commerce de vente de tomates, arachides et autres légumes. Aujourd'hui, mon affaire marche bien, je vis bien et je suis capable de me procurer ainsi qu'à mes enfants tout ce dont nous avons besoin. Je suis maintenant affiliée à une mutuelle pour avoir accès aux soins de santé ”
Clémence (nom d'emprunt)



AIDEZ-NOUS À METTRE EN PLACE DES INITIATIVES GÉNÉRATRICES DE REVENUS À KIGANDA !



500 €

Achat de 30 chèvres
pour contribuer à
l'autonomisation de
30 ménages



75 €

Construction
d'une citerne pour
développer une activité
de vente d'eau



157 €

2 femmes reçoivent
une formation pour
gérer leur activité

Votre don, quel que soit le montant, fait la différence !

IBAN BE92 3100 9000 0023 - BIC: BBRUBEBB

*Chaque don à partir de 40 € par an donne droit à une déduction fiscale.
Par exemple, pour un don de 75 €, vous ne payez en réalité
que 41 € pour la construction d'une citerne.*



Si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci d'envoyer un e-mail à communication@memisa.be ou de téléphoner au 02/454.15.49

www.memisa.be | Suivez Memisa sur   



Memisa souscrit au code de l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds (AERF). Contactez Memisa par e-mail ou par téléphone si vous découvrez une erreur dans votre adresse ou si vous recevez plusieurs exemplaires de notre journal. Merci pour votre collaboration. Le Memisa info est une publication de Memisa Belgique, Square de Meeûs 19 - 1050 Bruxelles, T +32(0)2 454 15 49, communication@memisa.be, www.memisa.be. Retrouvez notre politique de traitement des données sur www.memisa.be/transparence/

